Rapport d'orientations budgétaires pour le budget 2025

Comme chaque année le conseil municipal est amené à débattre des orientations de la commune.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose pour les communes de plus de 3.500 habitants, que le Maire, présente dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation des investissements, ainsi que la structure et la gestion de la dette.
Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par l'article 4 du règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population gervaisienne tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

I - Le cadre de l'élaboration du budget 2025

En l'absence de loi de finances votée à ce stade de notre réflexion budgétaire, nous envisageons un projet de budget prudent sur les recettes :

-Pas d'augmentation des bases locatives

-Aucun impact sur les dotations de l'état

En contrepartie de cette prudence, nous prévoyons un budget de dépenses très contraint.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

II -LES CONSTATS BUDGETAIRES 2024

a) Section Fonctionnement 2024 :

Chiffres clés des dépenses estimées 2024

	2023	Prévisions 2024
Charges à Caractère général	€ 789 000	€ 750 000
Charges brutes de personnel	€ 1 869 000	€ 2 006 000
Dépenses de gestion	**€ 2 926 000**	**€ 3 042 000**
Charges financières	€ 18 550	€ 72 000
Dépenses Réelles	**€ 2 950 000**	**€ 3 116 000**

+ 4,0 % Dépenses de gestion

> + 5,6 % Dépenses Réelles

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

Chiffres clés des recettes estimées 2024

	2023	2024
Produits des services et gestion	€ 368 000	€ 386 000
Impôts et taxes	€ 2 993 000	€ 3 100 000
Dotations et participations	€ 456 400	€ 430 000
Atténuation de charges	€ 33 500	€ 70 000
Total Recettes de Gestion	**€ 3 850 000**	**€ 3 974 000**

+ 3.2 % Recettes de gestion

Résultats globaux de la section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement cumulé (résultat brut) estimé de : 2 180 000 €

La **marge brute de l'exercice 2024 dégagée serait de 870 000 euros** en baisse d'environ 8 % par rapport à celle de 2023.

Le **taux d'épargne brute** se situe ainsi aux alentours de **21 %**.

A l'identique de 2023 cela reste néanmoins un excellent résultat.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

Analyse des dépenses

A l'identique de 2023 nous avons maintenu un contrôle strict de nos dépenses de fonctionnement là où cela était possible.

1 - Les charges à caractère général sont donc très proches de celles de 2023 et seront en dessous du budget prévu.

2 - Les **charges cumulées de personnel sont en hausse** d'environ 7,5 % par rapport à 2023, évolution pour partie due :

- Au versement de la prime de pouvoir d'achat,
- Au réajustement du régime indemnitaire,
- A la valorisation du point de 5 points d'indice
- A l'augmentation du nombre de CEE pour l'encadrement des vacances scolaires

A noter aussi conjoncturellement le recours à de l'intérim pour la réalisation du site internet et la charge relative à la mise en place du nouvel adressage des rues.

Il faudra cependant pondérer par la lecture des charges nettes. Ces dernières tiendront compte des remboursements de l'assurance statutaire, plus importants en 2024 que 2023 et relatifs à des absences maternité et longue maladie.

3 - Enfin à noter, les **frais financiers** en augmentation, liés naturellement à l'emprunt de 1,3 M€ réalisé fin 2023
.

Analyse des recettes

Les **recettes de gestion** augmentent de plus de **3 %.**

Cette croissance est surtout portée par l'indexation des bases locatives sur la taxe foncière.

A l'inverse les dotations sont en recul.

Pour les produits des services, les recettes ne suivent pas la même pente que les coûts de gestion associée, notamment sur les services enfance jeunesse.
Ces recettes seront toutefois en adéquation avec le budget prévisionnel

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

b) Section Investissements 2024 :

Dépenses opérations investissements 2024

Les dépenses relatives aux opérations d'investissement intègrent les dépenses mandatées ainsi que les restes à réaliser 2025 (hors locaux associatifs qui font l'objet d'une AP/CP) approchent les **623 000 euros (dont 9400 € de restes à réaliser)**
Les restes à réaliser reprennent les derniers engagements relatifs à quelques achats restant à facturer.

Sur 2024, outre les RAR 2023, nous avons concrétisé entre autres les chantiers suivants :

- Les travaux de l'église et sa place
- L'attribution des marchés relatifs à la réalisation des locaux associatifs
- Le remplacement des chaudières à la mairie, l'ancienne Halte-Garderie
- La réhabilitation du local club tennis
- La sécurisation de la rue des Charmilles
- La voirie de l'impasse de l'Orangerie
- Le nouvel adressage et ses investissements de signalisation

Reste à réaliser de 2023 liquidés	**222 000 €**
Achat de matériels et informatique	**68 000 €**
Voirie	**73 000 €**
Locaux associatifs	**105 000 €**
Bâtiments et espaces publics	**135 000 €**

Recettes d'investissements 2024

Les recettes réelles d'investissement concernent les **subventions** pour **110 000 €,**

Pour les recettes propres d'investissements se rajoutent :

- Le FCTVA pour 167 500 €,
- La taxe d'aménagement pour 32 000€,

Les recettes prennent en compte également l'excédent de fonctionnement 2023 capitalisé, soit **800 000 €** et le report du solde d'exécution de la section d'investissement 2023, soit **1 393 419 euros.**
Au même titre que les dépenses, nous avons aussi des restes à réaliser en recettes pour **231 313 €** relatifs pour une grande part aux subventions accordées pour les locaux associatifs

Accusé de réception en préfecture
Date de réception préfecture : 03/02/2025

Résultats d'investissements 2024

Recettes totales d'investissement (hors RAR) : **3 773 550 € (1)**

Dépenses totales d'investissement (avec RAR) : **2 007 069 € (1)**

Soit un excédent d'investissement de : 1 766 481 € (a)

Restes à réaliser (RAR) des recettes d'investissement : 231 300 € (b)

RAR des dépenses d'investissement : 9 409 € (c)

Soit un excédent réel d'investissement (a-c+b) : **1 988 372 €**

(1) *Les recettes et dépenses sont augmentées d'un peu plus de 1 million d'euros afin de prendre en compte comptablement les opérations patrimoniales (amortissements). Ces opérations s'équilibrent et n'impactent que peu le résultat réel d'investissement.*

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

a) Le contexte local en 2025

Le contexte inflationniste, notamment concernant les services extérieurs va peser encore sur nos charges de fonctionnement. En conséquence il nous faut chercher des sources d'économie là où cela doit être possible :

- S'interroger sur certaines de nos dépenses que nous pourrions alléger, notamment sur certaines charges indirectes de personnel (assurance statutaire, intérim, Œuvres sociales, ..)
- Continuer à encourager nos services communaux et nos associations aux gestes de sobriété énergétique et de maîtrise des dépenses de produits consommables.
- Les impacts de l'extension de la ZAC Aubépin vont commencer à peser sur nos charges de fonctionnement, la tranche 1 devant être rétrocédée à notre commune.

b) Orientations recettes 2025

Dans ce contexte d'incertitudes l'objectif sera une augmentation modeste de **1,5 %** de nos recettes notamment induites par l'apport des taxes foncières de l'Aubépin

Fiscalité directe

Le montant du produit de cette fiscalité directe sera calculé début 2025 à partir des éléments de référence votés en fonction de la loi budgétaire qui sera approuvée par nos institutions politiques.

Toutefois les valeurs locatives peuvent être revalorisées annuellement par application d'un coefficient, calculé depuis 2017 par la DGFIP, sur la base d'informations publiées par l'INSEE mi-décembre.

Le coefficient de revalorisation calculé pour 2025 n'est donc pas connu comme évoqué plus haut.

Il n'est pas envisagé d'augmentation des taux de la taxe foncière sur 2025.

Dotations

La dotation globale de fonctionnement (DGF) pour le bloc communal est basée sur plusieurs composantes selon la taille et le type de la commune.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

Pour notre commune, cette dotation comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation. Pour 2025, nous l'espérons stable.

Péréquation

Le fonds de péréquation intercommunal et communal sera maintenu au même niveau pour les prochaines années. Pour rappel, il participe à la redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Fiscalité FCTVA

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) compense de manière forfaitaire la TVA que les bénéficiaires du fonds ont acquitté sur certaines de leurs dépenses et qu'ils ne peuvent par récupérer par voie fiscale.

La loi de finances de 2016 a élargi le bénéfice du fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1er janvier 2016.

La loi de finances pour 2020 a étendu l'éligibilité du FCTVA aux dépenses d'entretien des réseaux payées à compter du 1er janvier 2020

Pour rappel le taux de remboursement **actuel** est de 16.404%.

Le remboursement du FCTVA est automatisé à compter du 1er janvier 2023 pour les collectivités bénéficiaires du FCTVA en N-2 et donc revenir plus rapidement à terme.
Pour information nous avons perçu au titre des dépenses sur l'exercice 2024 la somme de 167 500 euros pour l'investissement.

Produit des services

Ces produits ne représentent que 10 % de nos recettes de gestion. Même s'il convient de veiller à ajuster régulièrement les tarifs de nos services publics notamment sur le pôle enfance jeunesse, les impacts restent peu significatifs en regard des recettes globales.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

Recettes totales 2025 envisagées

	2024	2025
Produits des services et gestion	€ 386 000	€ 401 000
Impôts et taxes	€ 3 100 000	€ 3 208 000
Dotations et participations	€ 430 000	€ 425 000
Atténuation de charges	€ 70 000	€ 50 000
Total Recettes de Gestion	**€ 3 974 000**	**€ 4 035 000**

Soit +1,5 % par rapport à 2024

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

c) Orientations dépenses 2025

L'objectif sera de contenir nos dépenses de gestion aux environs de **2,5 %**

Charges de personnel

Nos dépenses de personnel ne devront pas augmenter de **3 %**

Les recrutements se feront poste par poste sans augmentation de nos effectifs.
Les leviers d'économie étant très limités, ces charges restent aussi sous la menace de remplacements d'agents nécessaires en cas d'absentéisme.
L'assurance statutaire va augmenter, nous devons provisionner l'augmentation de 3 points des cotisations retraite CNRACL et de 1 point pour les cotisations URSSAF maladie.
Enfin les évolutions des rémunérations indiciaires restent possibles.

L'année 2025 sera aussi une année de réflexion afin d'infléchir un certain nombre de charges indirectes pour 2026 (voir contexte local au-dessus)

Charges à caractère général

Les efforts d'économie réalisés depuis 2021 devront être confirmés.
Toutefois, l'objectif sera de contenir les charges générales à **2 %** maximum d'augmentation. Outre le coût de l'énergie, l'inflation sur l'alimentation et les services extérieurs devront être compensés en réduisant certaines dépenses non indispensables.

Charges financières

Les charges financières diminuent légèrement à la suite des premières échéances 2024 de notre récent emprunt.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

Dépenses totales 2025 envisagées

	Prévisions 2024	Hypothèses 2025
Charges à Caractère général	€ 750 000	€ 765 000
Charges brutes de personnel	€ 2 006 000	€ 2 070 000
Dépenses de gestion	**€ 3 042 000**	**€ 3 120 000**
Charges financières	€ 72 000	€ 63 000
Dépenses Réelles	**€ 3 114 000**	**€ 3 183 000**

Soit 2,52 % d'augmentation des dépenses de gestion.

Soit + 2,18% dépenses réelles par rapport à 2024,

L'objectif sera ainsi de maintenir une **marge brute** proche de celle de 2024, aux alentours des **850 000 euros**, permettant ainsi de bien gérer le financement de nos investissements tout en gardant un bon niveau d'excédent de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

d) Orientations investissements 2025

Le budget d'investissements 2025 s'élabore de façon concomitante avec celui de 2026.
Il convient en effet d'appréhender les crédits à s'accorder pour ces deux années marquant la fin de la mandature.
Les crédits définis pour 2025 et 2026 se rajoutent aux restes à réaliser de 2024

Cette enveloppe budgétaire portera entre autres et notamment sur les crédits suivants :

	2025	2026
Achats d'équipements	**140 070 €**	**79 300 €**
Investissements informatiques	**17 550 €**	**10 000 €**
Voies et réseaux	**120 000 €**	**30 000 €**
Bâtiments	**77 500 €**	**115 000 €**
Espaces publics	**35 000 €**	**35 000 €**
Acquisitions foncières	**26 000 €**	**180 000 €**
Locaux associatifs	**2 000 000 €**	**400 000 €**
Parvis JC Deret et trame verte	**30 000 €**	**280 000** €
JC Deret toiture et façade	**60 000 €**	**50 000 €**
Sécurisation Villemelle Dubois Sully	**105 000 €**	**500 000 €**
Provisions	**20 000 €**	**20 000 €**
Total	**2 631 120 €**	**1 699 300 €**

Pour la **voirie** les crédits porteront sur la réfection de l'impasse Juteau, la sécurisation de la rue nationale selon les travaux de réhabilitation de la chaussée par le conseil départemental, un aménagement place des Patis, des provisions pour les rues Berthereau et Tertre de la République

Pour **les bâtiments** les crédits porteront sur la poursuite des travaux extérieurs du local tennis (bardage et isolation), ainsi que l'étanchéité du toit de l'église.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

A noter que pour le local tennis nous devrons décider en fonction d'éventuelles subventions.

Pour les **espaces publics**, sont identifiés les travaux de voirie et de la parcelle publique en voisinage du domaine privé des commerçants de la zone d'activité des Clouseaux.

Concernant les **locaux associatifs**, les plus gros crédits sont à prévoir cette année 2025

Les **travaux de sécurisation** débuteront par l'aménagement de la rue de Villemelle ainsi que l'étude globale qui déterminera pour 2026 les autres aménagements de la rue Dubois et partie nord de la rue Sully. Concernant cette dernière partie, des crédits sont envisagées en 2026 pour l'enfouissement des réseaux.

Nous devrons déterminer également s'il convient de lancer l'étude de la **trame verte**, intégrant la place du marché, le parvis EJCD, l'accès des écoles par la venelle Guyon.

L'ensemble des crédits pour la mandature 2020 à 2025 s'évalue à **7 000 000 euros.** A noter aussi que les engagements pris par l'équipe municipale actuelle laissent **400 000 euros** de restes à liquider en 2026 pour les locaux associatifs.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

e) Synthèse financière

Chiffres clé	Prévision réalisé 2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	€ 3 974 000	€ 4 035 000
Charges courantes de fonctionnement	€ 3 042 000	€ 3 120 000
EPARGNE DE GESTION	**942 000 €**	**915 000 €**
Intérêts de la dette	72 000 €	63 000 €
EPARGNE BRUTE	**870 000 €**	**852 000 €**
Remboursement en capital de la dette	232 051 €	236 288 €
EPARGNE NETTE = autofinancement	**624 949 €**	**610 000 €**
Recettes propres d'investissement	307 101€	143 000€
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	**932 050€**	**753 000€**

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

f) Analyse endettement 2025

ANNEES	EN-COURS DE LA DETTE AU 01/01/N	EPARGNE BRUTE	RATIO
A fin 2024	**2 145 313 €**	**870 000 €**	**2.46**
A fin 2025	**1 909 025 €**	**852 000 €**	**2,24**

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025

IV CONCLUSION et PERSPECTIVES

Les principales orientations budgétaires 2025 s'intègrent dans la continuité des engagements 2024 (locaux associatifs) et en restant prudent sur de nouvelles prises d'engagements pouvant impacter l'exercice 2026 de la nouvelle mandature

L'objectifs est de continuer à maintenir un niveau d'épargne stable et suffisant permettant :

- Le maintien d'un bon niveau d'excédent de fonctionnement à la fin de la 2025
- De garder ainsi pour le mandat suivant un taux d'endettement faible, et une capacité à engager de nouveaux investissements.

En revanche les possibilités de subventions sur 2025 sont quasi inexistantes, ce qui veut dire que le budget qui sera voté aura peu de marges de manœuvre en cours d'année.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250203-DEL2025-2-DE
Date de réception préfecture : 03/02/2025